



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE PRÉCONISATION



CFPSAA

Traversée piétonne (tactile et sonore)

Arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Une traversée doit être facilement repérable dans l'espace urbain. Pour cela, elle doit être équipée par les éléments suivants, conformément à l'arrêté voirie précité :

- Des bandes d'interception
- Des bandes d'éveil de vigilance
- Un tapis traversant
- Des feux tricolores sonorisés.

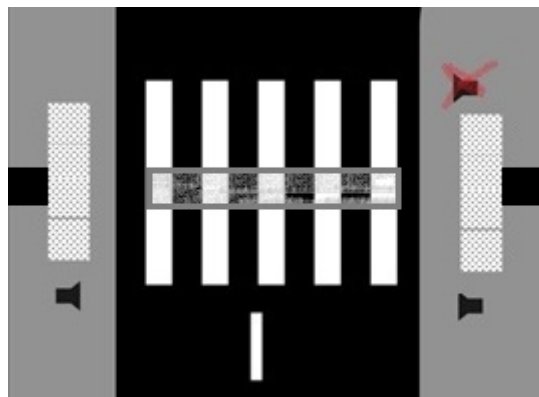


Figure 1 Traversée piétonne

Malgré ces éléments techniques, il n'est pas toujours facile de trouver les traversées.

I. Bande d'interception

Tout d'abord, sur un trottoir d'une largeur supérieure ou égale à deux mètres il faut placer une bande d'interception¹ du mur du riverain jusqu'au milieu de la bande d'éveil de vigilance. Cette bande d'interception est en cours de normalisation : elle ressemble à trois bandes de guidage posées bord à bord.



Figure 2 Module bande d'interception

¹ [Fiche préconisation bande de guidage, carrefour et bande d'interception](#)

II. Bande d'éveil de vigilance (B.E.V.)

Ce module est normalisé par l'AFNOR : NF P98-352

a) Puis-je installer une BEV métallique ?

Non car cela emmagasine la chaleur l'été et le froid l'hiver ce qui brûle les pattes des chiens guide

b) Puis-je coller une BEV ?

Techniquement rien ne s'y oppose mais dans la durée ça ne tient pas et ça demande de la maintenance.

c) Puis-je placer une BEV en béton alors ?

Techniquement rien ne s'y oppose. C'est d'ailleurs le module qui fonctionne le mieux et qui dure le plus longtemps.



Figure 3 Bande d'éveil de vigilance



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE PRÉCONISATION



III. Tapis traversant

Mettre en place une bande d'aide à l'orientation (tapis traversant) en cours de normalisation et déjà testé à Paris par la Direction de la Voirie en 2017 avec autorisation de la DSCR et sous le contrôle du CEREMA.



Figure 4 Exemple de tapis traversant à Paris

Le tapis traversant est nécessaire sur les traversées dites longues ou dans le cas d'une traversée en diagonale, quelle que soit sa longueur puisqu'alors elle est par définition complexe.

IV. Feux tricolores sonorisés

Installer les mâts tricolores et les haut-parleurs face à face afin de créer un couloir sonore tout au long de la traversée (de sorte à guider la personne aveugle par l'audio).²

Supprimer la première place de parking de part et d'autre de la traversée pour une meilleure visibilité du piéton.³



Figure 5 Couloir sonore

Thierry JAMMES
Expert accessibilité
MAIL : access@cfpsaa.fr

² Voir la fiche CEREMA en cours de révision « Les cheminements des personnes aveugles et mal voyantes : aménagement et modification de traversée » et le guide d'implantation CEREMA en cours de révision :

« Répétiteur de feux piétons pour personnes aveugles et mal voyantes »

³ [Fiche préconisation feux sonores](#)